



## **Lancement en Poitou-Charentes du label « Développement durable, mon coiffeur s'engage »**

»

vendredi 5 novembre 2010, par [lpe](#)

Réduction des consommations d'eau et d'énergie, réduction des déchets, du bruit, utilisation de produits respectueux de l'environnement... les coiffeurs aussi ont leur « label vert ».

Dans le cadre du **lancement du label « Développement durable, mon coiffeur s'engage » en Poitou-Charentes**, la Fédération de la Coiffure de Poitou-Charentes et les Institutions de la Coiffure ont organisé une rencontre autour du développement durable le 25 octobre dernier à Châtelailon-Plage.

Une convention de partenariat en faveur du déploiement de la démarche développement durable dans la coiffure a été signée à cette occasion.



Apposé sur la vitrine de chaque salon signataire, le logo assure aux clients une garantie en matière de respect de ces engagements de réduction des consommations d'eau et d'énergie, des déchets, du bruit...

**Dix salons de la région ont déjà fait une demande de labellisation.**

En France, plus de 600 salons sont aujourd'hui engagés dans la démarche.

Quelques chiffres :

- 1 million de clients chaque jour dans les 66124 salons français
- 8 millions de m<sup>3</sup> d'eau utilisés chaque année
- 600.000 MWh de consommation électrique par an
- 75 000 tonnes de déchets par an dont certains assez toxiques : aérosols, produits de teinture...

## L'attribution du label en 85 questions

L'attribution de ce label s'appuie sur un référentiel précis de 85 questions qui détaille les engagements en matière de développement durable pris par le salon autour de six critères principaux et de trois niveaux d'attribution.

- Optimiser les achats de matériel et de fournitures pour réduire son empreinte environnementale.
- Développer des pratiques plus économes en ressources : eau, énergie...
- Assurer l'assainissement et l'amélioration de la qualité de l'air du salon.
- Adopter des principes d'hygiène et de nettoyage appropriés.
- Instaurer des méthodes qui préservent la santé des collaborateurs, garantissent leur sécurité et assurent leur confort de travail.
- Veiller à la santé et au bien-être des clients.

Leurs pratiques, leurs équipements et leurs méthodes de travail permettront aux salons d'obtenir des « étoiles » qui définiront le niveau de performance du salon et la marge de progression.

Le label sera attribué pour trois ans.

À l'issue de chaque période, une nouvelle évaluation sera réalisée en vue de passer au niveau supérieur en fonction de l'amélioration des pratiques.

A noter que du 15 au 21 novembre aura lieu la [2e semaine nationale de la coiffure](#).